

... entreprendrait l'étude des problèmes du milieu ambiant au Canada, établirait des perspectives, publierait les résultats et ferait une analyse approfondie des questions d'ambiance qui soulevaient l'intérêt du public. Il s'efforcera de devenir une autorité qualifiée sur les problèmes du milieu.

Le porte-parole du Nouveau parti démocratique dans le domaine du milieu, le député de Kootenay-Ouest (M. Harding), a bien des fois réitéré l'appui de son parti à l'établissement d'un conseil canadien du milieu ambiant. La dernière fois, c'était, je pense, à la Chambre des communes, le 21 mars 1972. Il s'est exprimé en ces termes:

Les fonctions de ce Conseil seraient de faire rapport sur les questions relatives à l'environnement et de conseiller le gouvernement et le public sur tous ces problèmes. Ce serait une organisation non politique disposant des moyens nécessaires pour accomplir un travail approfondi se rapportant à tout ce qui a trait à l'environnement. La création de ce Conseil n'a que trop tardé et serait bien accueillie du public.

Le parti progressiste conservateur approuve également ce point de vue. Un document officiel préparé en vue du congrès annuel du parti progressiste conservateur canadien tenu du 5 au 7 décembre 1972, déclare que ce Conseil est nécessaire:

... pour informer le gouvernement canadien, le Parlement et le public en matière de problèmes d'environnement et pour recommander à titre permanent des mesures précises de lutte contre la pollution tant à long qu'à court terme.

En adoptant cette position les conservateurs suivaient l'exemple donné par le parti libéral au cours de son congrès de 1970 qui, par une majorité écrasante, vota en faveur d'une résolution exhortant le gouvernement:

... à créer un Conseil national de la qualité de l'environnement indépendant, représentant une large gamme d'intérêts, en vue d'analyser les problèmes de l'environnement et les décisions du gouvernement, de recommander des objectifs en matière d'environnement et des politiques permettant de les atteindre et de rendre compte annuellement de l'état de notre milieu ambiant.

Nous nous trouvons donc dans une situation où la mesure que je présente aujourd'hui rassemble l'appui du NDP, du parti progressiste conservateur et du parti libéral. Il est difficile d'imaginer comment on pourrait s'opposer à cette mesure cet après-midi. Le public canadien nous surveille étroitement. Il ne suffit pas de faire état des nombreuses réalisations de Stockholm et du fait que la délégation canadienne y a joué un rôle de premier plan. Il ne suffit pas d'énumérer les mesures antipollution adoptées par le gouvernement bien que nous ayons fait davantage en quatre ans qu'en un siècle. Nous ne pouvons nous permettre le luxe de nous reposer sur nos lauriers. Il nous faut continuer de progresser dans notre lutte contre la pollution de notre environnement et l'adoption de ce bill contribuerait considérablement à cette progression.

M. W. M. Howe (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, j'aimerais féliciter le député de Burnaby-Richmond-Delta (M. Goode) d'avoir porté cette question à l'attention de la Chambre.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je dois rappeler au député qu'il n'est pas à sa place. Il lui faudrait se rapprocher de quelques pieds s'il veut poursuivre ses observations.

M. Howe: Je vous demande pardon, monsieur l'Orateur, mais ces fauteuils au premier rang sont un peu embrouillants. Je félicite le député d'avoir exposé la question. Un nombre considérable de spécialistes dans le domaine de l'environnement nous avertissent que d'ici peu, nous devrons nous attaquer à ce très grave problème.

[M. Goode.]

• (1710)

Je voudrais parler de deux choses particulières. J'estime que le Conseil de l'environnement proposé aurait pu faire beaucoup de bien l'an dernier, lorsque le gouvernement a présenté à la Chambre le bill sur l'épuration de l'eau. Nous avons alors demandé au gouvernement de conserver la formule comprise dans l'ancienne loi sur la protection des eaux navigables aux termes de laquelle les barrages et les projets relatifs aux régions de conservation seraient traités de manière spéciale. Les frais étaient partagés de trois façons.

Le député de Kamloops-Cariboo (M. Marchand) a demandé plus tôt aujourd'hui au ministre de l'Environnement (M. Davis) s'il pouvait aider à la construction de barrages et de digues, en vue d'éviter les crues des cours d'eau dans sa circonscription. Si l'ancienne mesure était encore en vigueur, la formule aurait été disponible et aurait pu être utilisée. Si un Conseil autonome de l'environnement avait existé l'an dernier lorsque la Chambre étudiait le bill sur l'épuration de l'eau, il aurait pu donner son avis sur des questions telles que celles qui ont été soulevées par le député et chaque problème relatif aux ressources hydrauliques n'entraînerait pas nécessairement des pourparlers. Nous aurions dû retenir dans la loi sur la lutte contre la pollution de l'eau la formule qui figure dans l'ancienne loi sur la protection des eaux navigables.

Permettez que je me reporte au programme de conservation de la Grande-Rivière, actuellement en œuvre et qui existe depuis quelques années. Un nouveau projet sera bientôt lancé; il porte sur la rivière Speed qui coule jusqu'à Guelph. Ce projet s'impose de toute nécessité; toutefois, la province et les municipalités de la région doivent en assumer tout le coût. Comme la Grande-Rivière finit par se déverser dans la Voie maritime du Saint-Laurent, le gouvernement fédéral devrait, à mon avis, accepter de payer 37,5 p. 100 des frais du nouveau programme de conservation qui revêt une importance vitale dans son cas.

J'aimerais souligner un autre point important. Je veux parler de la décision du gouvernement à l'égard d'un deuxième aéroport international à Toronto. Si le Conseil de l'environnement du Canada avait existé au moment où il avait été question pour la première fois de cet aéroport, il aurait pu conseiller le gouvernement. Comme organisme indépendant, il aurait pu l'informer de l'existence de belles terres propices à l'agriculture dans le secteur du futur aéroport. Il aurait pu invoquer qu'un tel aéroport ne créerait qu'un désert d'asphalte comme il en existe déjà trop, surtout dans le sud de l'Ontario.

Un conseil de l'environnement indépendant que les gouvernements fédéral et provinciaux pourraient consulter sur des problèmes de ce genre permettrait d'améliorer les décisions. Au lieu de proposer de construire l'aéroport à Pickering, on pourrait proposer de le construire à Amaranth, canton situé près d'Orangeville, où les terres agricoles ne sont peut-être pas aussi bonnes que dans le comté de Pickering. On parle de pollution et on prêche la lutte contre la pollution, mais on ne joint pas les actes à la parole; on prend des décisions comme celle-ci, qui nuira à la région de Toronto.